



Les actionnaires et autres personnes autorisées à assister à l'Assemblée générale des actionnaires de Gemalto N.V («Gemalto») sont invités à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires («AG») de Gemalto qui se tiendra au Sheraton, Aéroport d'Amsterdam, Hôtel et centre de Conférence, Schiphol Boulevard 101, 1118 BG, Aéroport de Schiphol, Pays-Bas, le mercredi 19 mai 2010 à 10 heures (heure locale). L'enregistrement des actionnaires aura lieu entre 9 heures et 9 heures 45.

## **Convocation à l'Assemblée générale annuelle 2010 des actionnaires de Gemalto N.V**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Rapport Annuel 2009 (*discussion*)
3. Chapitre relatif à la gouvernance dans le Rapport Annuel 2009 (*discussion*)
4. Approbation des comptes annuels 2009 (*résolution*)
5. Dividendes
  - a. Politique de dividendes (*discussion*)
  - b. Proposition de distribution d'un dividende en espèces de 0,25 euro par action pour l'exercice 2009 (*résolution*)
6. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2009
  - a. Quitus au Directeur Général (*résolution*)
  - b. Quitus aux membres non dirigeants du Conseil d'administration (*résolution*)
7. Nomination de Monsieur Philippe Alfroid en tant que membre non dirigeant du Conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'AG de 2014 (*résolution*)
8. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres (*résolution*)
9. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Accountants N.V., en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2010 (*résolution*)
10. Questions
11. Clôture de l'Assemblée

### **Langue - Documents**

Gemalto est une société internationale et la langue du groupe est l'anglais. En conséquence, l'AG se tiendra en anglais. L'ordre du jour, comprenant les notes explicatives, le Rapport annuel 2009 de Gemalto (incluant les comptes annuels 2009) ainsi que les informations relatives à la personne dont la nomination au Conseil d'administration est proposée, sont disponibles gratuitement au siège de Gemalto (Barbara Strozilaan 382,1083 HN Amsterdam, Pays-Bas), et auprès de Gemalto International S.A.S. (6 rue de la Verrerie, 92190 Meudon, France) et sont publiés sur le site internet de Gemalto ([www.gemalto.com](http://www.gemalto.com)).

### **Date d'enregistrement («Record date»)**

Le Conseil d'administration a décidé que les personnes autorisées à assister à l'AG et à participer aux votes seront celles dont les droits auront été enregistrés à la clôture du marché boursier d'Euronext Paris le 21 avril 2010 («Record Date») dans un registre défini par le Conseil d'administration à cet effet, leur qualité ou non d'actionnaire au jour de l'AG n'ayant pas d'incidence.

Les actionnaires doivent donc détenir des actions Gemalto le 21 avril 2010, date d'enregistrement («Record Date»), pour pouvoir assister et voter, mais ils n'ont pas besoin de bloquer leurs actions entre la date d'enregistrement («Record Date») et la date de l'AG du 19 mai 2010.



## **Procédure d'enregistrement et de vote à l'AG**

Les actions de Gemalto peuvent être détenues de deux façons :

- «au porteur», conservées dans un compte bancaire, un établissement financier, un gestionnaire de comptes ou un intermédiaire, ces actions étant alors enregistrées dans le registre des actionnaires de Gemalto au nom d'Euroclear France S.A. («Euroclear»); ou
- «au nominatif», les actionnaires étant enregistrés dans le registre des actionnaires de Gemalto.

### **1. Actionnaires détenant des actions dans un compte ouvert auprès d'une banque, d'un établissement financier, d'un gestionnaire de compte ou d'un intermédiaire teneur de compte («actionnaires au porteur») :**

**Présence à l'AG :** Les actionnaires au porteur qui souhaitent assister à l'AG et voter en personne, ou désigner un mandataire pour les représenter à l'AG et voter en leur nom, doivent obtenir d'Euroclear un pouvoir en complétant le formulaire «Demande de pouvoir».

**Instructions de vote :** Afin de fournir leurs instructions de vote à l'AG à Euroclear, les actionnaires au porteur doivent compléter le formulaire «Instructions de vote».

Les actionnaires au porteur doivent contacter leur banque ou intermédiaire afin de recevoir les formulaires «Demande de pouvoir» et «Instructions de vote», ou bien ils peuvent consulter le site internet de Gemalto ([www.gemalto.com/investors](http://www.gemalto.com/investors)).

**Les formulaires complétés doivent être reçus par la banque ou l'intermédiaire au plus tard le 14 mai 2010.**

### **2. «Actionnaires au nominatif»**

Cette procédure s'applique aux actionnaires qui ont volontairement transformé leurs «actions au porteur» en «actions au nominatif» afin d'être enregistrés dans le registre des actionnaires de Gemalto (les actionnaires désirant procéder ainsi doivent contacter NMC).

**Présence à l'AG :** Les actionnaires au nominatif qui souhaitent assister à l'AG et voter en personne, doivent compléter le formulaire «Présence». Les actionnaires au nominatif qui souhaitent désigner un mandataire pour les représenter à l'AG et voter en leur nom doivent compléter et signer le formulaire «Pouvoir».

**Instructions de vote :** Les actionnaires au nominatif qui souhaitent désigner NMC, le teneur de registre de Gemalto, comme leur mandataire, pour les représenter à l'AG et voter conformément à leurs instructions de vote, doivent compléter le formulaire «Pouvoir».

Les actionnaires au nominatif recevront un courrier de Gemalto contenant une invitation à l'AG, l'ordre du jour incluant les notes explicatives, et l'indication des formalités pour s'enregistrer et voter à l'AG. Tous ces documents sont également disponibles sur le site internet de Gemalto ([www.gemalto.com/investors](http://www.gemalto.com/investors)).

**Les formulaires complétés doivent être reçus par NMC au plus tard le 14 mai 2010.**



## **Enregistrement et vérification d'identité**

L'enregistrement des actionnaires aura lieu entre 9 heures et 9 heures 45 (heure locale) au Sheraton, Aéroport d'Amsterdam, Hôtel et centre de Conférence, Schiphol, Boulevard 101, 1118 BG, Aéroport de Schiphol, Pays-Bas, le mercredi 19 mai 2010. L'enregistrement ne sera plus possible après le début de la réunion.

Les actionnaires et les autres personnes habilitées à assister à l'AG se verront demander au moment de leur enregistrement la présentation de papiers d'identité valides et seront tenus de signer le registre de présence. Les mandataires seront tenus de présenter leur pouvoir.

## **Dividendes**

Gemalto propose lors de l'AG de distribuer un dividende en espèces de 0,25 euro par action pour l'exercice 2009. Si cette résolution est adoptée, le dividende deviendra payable le 31 mai 2010.

En cas d'adoption de cette résolution, le dividende sera payé :

1. aux actionnaires au porteur, via le Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust S.A. («CACEIS»), Paris, France; et
2. aux actionnaires au nominatif, via le teneur de registre de Gemalto, NMC, Amsterdam, Pays-Bas.

Le dividende en espèces est en principe sujet à une taxe de 15% au titre de l'impôt à la source néerlandais qui sera déduite par Gemalto du dividende payé aux actionnaires. Certains actionnaires peuvent être éligibles à une demande de remboursement de cette retenue à la source si certaines conditions sont réunies. Il est conseillé aux actionnaires de consulter leur propre conseiller fiscal sur leur situation spécifique concernant les aspects fiscaux relatifs aux dividendes.

Calendrier :

21 Mai 2010: Date d'ex-dividende («*Ex-dividend date*»)

25 Mai 2010: Date d'enregistrement de dividende («*Dividend record date*»)

31 Mai 2010: Paiement du dividende.

## **Informations des actionnaires**

Le teneur de registre de Gemalto est Netherlands Management Company B.V. («NMC»)

Pour obtenir des informations et de la documentation, merci de contacter NMC aux coordonnées suivantes :

Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands

P.O. Box 75215, 1070 AE Amsterdam, the Netherlands

Tél: +31 20 57 57 124 / fax: +31 20 67 30 016

Email: registrar.and.shareholder.services@tmf-group.com

Les personnes à contacter chez NMC sont Mesdames Saskia Engel et Sandra Lombert. Toutes deux parlent le néerlandais, l'anglais et le français.

Le Conseil d'administration  
Amsterdam, Pays-bas, 1<sup>er</sup> avril 2010.